



REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté – Egalité – Fraternité

Département du Loiret  
Arrondissement d'Orléans  
Canton de Meung Sur Loire  
Commune de Chevilly

## Arrêté Municipal

### PORTANT AUTORISATION D'ORGANISER UN BAL PUBLIC



Nous, Hubert JOLLIET, Maire de Chevilly,

Vu le Code Municipal, notamment ses articles 82, 83, 96 et 97,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 10 Juin 1970 modifié portant réglementation des bals publics,

Considérant qu'à l'occasion de la Fête Nationale du 14 Juillet, il est de coutume d'organiser un bal public,

### ARRÊTONS

**Article 1<sup>er</sup>** : Un bal public sera organisé par l'association Chevilly en fêtes, au complexe sportif, Rue du pont noir, le dimanche 13 juillet 2025, de 23 h 30 jusqu'au 14 Juillet 2025 à 3 h 00.

**Article 2** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- ↪ M. le Maire de la commune de Chevilly,
- ↪ M. le Commandant du Centre de Secours n°36,
- ↪ M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Artenay/Patay,
- ↪ M. le policier municipal de la commune de Chevilly,

sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chevilly, le 26 mai 2025

Le Maire,  
Hubert JOLLIET

